

accordé, et agréez la nouvelle assurance de notre considération la plus distinguée.

Berne, le 11 juillet 1851.

Les membres de la commission :

Dr. A. Escher, rapporteur.

Dr. Schneider.

Blanchenay.

Bavier.

Pioda.

Bruggisser.

Sutter.

NB. La loi avec le tarif des péages telle qu'elle est sortie des délibérations des deux Conseils, paraîtra aux premiers jours dans la II. partie de cette Feuille (Recueil officiel).

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 3 septembre.)

M. Edouard Volmar de Fribourg a été nommé médecin de division avec rang de lieutenant-colonel.

(Du 5 septembre.)

Le département de justice et police a été autorisé à convoquer une commission pour élaborer un projet de loi concernant les garanties à fournir par la ville fédérale en matière de politique et de police. Cette commission est composée de MM. le conseiller des Etats Briatte, à Lausanne, le Président de tribunal Trog, d'Olten, canton de Soleure et le Président de la cour d'appel, Charles Kappeler, de Frauenfeld.

(Du 8 septembre.)

M. A. Sautter de Beauregard, consul du grand-duché de Toscane à Genève, a notifié en date du 5 courant qu'il a désigné M. Etienne Louis Devien en qualité de chancelier du consulat.

Le retrait des anciennes monnaies suisses dans le canton de Neuchâtel commencera à dater du 15 septembre 1851.

M. Weiss a été nommé secrétaire d'état-major et adjoint en cette qualité à M. le colonel Ritter.

M. J. G. Amstein de Davos, canton des Grisons, qui avait été nommé en février médecin d'ambulance de IIIème classe, a décliné sa nomination.

D'après une communication du Chargé d'affaires à Vienne, d. d. 3 septembre, les pièces de billon de cuivre de 1816, de 1, $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{4}$ de kreutzer ont par ordonnance du ministre des finances d'Autriche été mises hors de cours, à dater de la fin de décembre 1851 dans tous les Etats autrichiens à l'exception de la Lombardie. Les monnaies de billon d'argent de 1848 et 1849 de 6 kreutzer ont pareillement été mises hors de cours dans le royaume lombard-vénétien, pour la fin de décembre 1851.

RECTIFICATION.

L'adjoint de l'inspecteur des courses postales,
nommé le 1 sept. (Feuille fédérale, N^o 48) s'appelle
Stoll d'Osterfingen, canton de Schaffouse.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1851
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	49
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.09.1851
Date	
Data	
Seite	86-88
Page	
Pagina	
Ref. No	10 055 981

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.